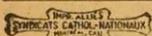


LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 3694



JUIN 1941

Le taux des salaires et la situation de l'entreprise

Tout genre d'activités humaines, commerce, entreprise ou industrie, a ses problèmes pratiques, ses besoins et ses difficultés.

Ne pas étudier avec soin ces conditions spéciales à chaque entreprise, n'en pas tenir compte dans l'élaboration d'un contrat collectif de travail, ce serait, pour des chefs ouvriers, commettre une grave erreur dont les conséquences seraient souvent irréparables et pour les employeurs et pour les employés.

"Il serait injuste d'exiger des employeurs des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre." (Pie XI, Quadragesimo Anno).

Il ne faut jamais l'oublier, la force du nombre ne fait pas la justice, pas plus que la puissance de l'argent. Au reste, que servirait à une association ouvrière de forcer des employeurs à signer un contrat stipulant de très hauts salaires, si au cours de l'année qui suit, les usines devaient fermer leurs portes à cause de la concurrence de produits équivalents, ou de provenance étrangère à la juridiction du contrat collectif de travail? Le salarié a droit à une juste rémunération, il a également droit au travail. Les deux lui sont nécessaires. Pour les obtenir, il doit se faire une juste idée de la situation économique de l'entreprise qui emploie ses services et collaborer avec ceux qui en assument les responsabilités. Il ne s'agit pas évidemment de la collaboration du cheval avec son maître, mais d'une collaboration humaine, c'est-à-dire, intelligente, loyale, honnête, de laquelle les deux parties retirent leur juste part du travail accompli. Employeurs et employés ont donc le devoir de collaborer à rendre leur entreprise prospère afin qu'elle puisse faire vivre convenablement tout son monde, et pour cela, ils doivent utiliser tous les moyens honnêtes à leur disposition, particulièrement l'association professionnelle, syndicat patronal et syndicat ouvrier, et la convention collective légale.

Si le salarié doit tenir compte de la situation de l'entreprise qui l'emploie, les employeurs, comme le rappelle justement la récente lettre pastorale collective, "ne doivent pas oublier que ce salaire vital, constitue leur premier devoir; rien ne doit être négligé pour le remplir. Il s'impose évidemment avant les profits, avant les dividendes, les gratifications, les améliorations. Bref, le salaire familial est le premier droit de l'ouvrier, le premier devoir de l'employeur."

Abbé Jean BERTRAND,
aumônier des syndicats.

La Providence

Les circonstances ne sont rien, l'homme est tout. Notre destinée totale se réalise avec les éléments que la Providence nous fournit, non avec ceux qu'elle nous refuse.

Le paysan qui sème d'un bout à l'autre du champ ne s'occupe pas du déplacement de la terre; il jette la graine selon la règle et attend. En jetant notre action dans la Providence, nous n'avons pas davantage à nous inquiéter de ses mouvements. La Providence sait où elle va; nous pouvons tranquillement la suivre. Collaborant selon notre loi, nous aurons part aux fruits du travail. (Sertilanges)

L'épouse de l'ouvrier doit se jeter aussi dans la mêlée

L'épouse de l'ouvrier peut faire beaucoup pour aider son homme à avoir de meilleures conditions de travail et un salaire plus convenable et plus digne d'un être humain ayant des responsabilités familiales et sociales.

Si le mari appartient au syndicat de son métier, la femme doit l'encourager à assister aux assemblées, à payer régulièrement sa contribution mensuelle, à suivre de près les activités de son syndicat.

Si son mari n'appartient pas au syndicat de son métier, l'épouse doit lui faire comprendre que le syndicat est nécessaire pour protéger l'ouvrier et sa famille. Elle insistera sur l'importance d'un simple ouvrier isolé et sur la puissance d'un syndicat.

La femme doit aussi faire sa part dans la campagne en faveur de la restauration sociale et encourager son mari, et par tous les moyens, dans l'accomplissement de ses devoirs d'ouvrier, de père de famille et de citoyen.

On ne discute pas...

On ne discute pas avec le vent, on se contente de fermer sa fenêtre.

On ne discute pas avec le feu, on se contente de jeter de l'eau dessus.

On ne discute pas avec la pluie, on se contente d'ouvrir son parapluie.

On ne discute pas avec le poison, on se contente de ne pas le boire.

On ne discute pas avec un camarade vicieux, on se contente de le fuir.

On ne discute pas avec un mauvais livre, on se contente de le jeter.

On ne discute pas avec son devoir, on se contente de l'accomplir.

On ne discute pas avec sa devise, on se contente de la pratiquer.

Pensées

— Une amélioration sensible a été remarquée au déclin de l'année écoulée. Les indices sont que l'amélioration se continuera plus active en cette nouvelle année.

(Le Publiciste)

La fête de la St-Jean-Baptiste

Tous les peuples civilisés ont leur fête nationale, celle de leur patron. Les Français: Sainte Jeanne d'Arc; les Anglais: Saint Georges; les Irlandais: Saint Patrice; et les Canadiens français: Saint Jean-Baptiste, le 24 juin. Cette fête nationale de chez nous se compose d'une manifestation religieuse, du défilé historique qui fait accourir des milliers et des milliers de visiteurs étrangers et de toutes les parties de notre patrie.

La manifestation religieuse de cette année devrait être encore plus imposante par le nombre de ceux qui y prendront part. Le peuple canadien-français n'est jamais si beau qu'agenouillé devant l'autel du Divin Souverain et le Maître de ses destinées. C'est bien là que nous trouverons la paix du coeur, un soulagement à nos peines et à nos si vives inquiétudes comme aussi une force nouvelle pour supporter nos tracas si divers.

Et vous, les mamans, faites, en ce jour béni de la Saint-Jean-Baptiste, balbutier à vos bébés ces petits anges terrestres, devant la croix du Divin Crucifié de vos foyers, une courte mais combien efficace prière pour papa et les grands frères sous les armes. Qu'ils demandent le paix des foyers et dans notre chère patrie.

Dans toutes nos familles canadiennes-françaises cette fête donne lieu à des réunions familiales, des repas où nos mères déploient avec fierté les connaissances culinaires transmises par leurs mères vénérables et dont le culte est resté si vivant chez nous, pour se terminer par des veillées d'où l'on revient meilleur et bien décidé à rester fidèles à nos coutumes et traditions ancestrales.

Cette année cependant, ces réunions ne seront pas aussi gaies, car il y aura bien des vides aux tables familiales, les grands garçons étant sous les armes sur le théâtre même de la guerre où chez nous protégeant notre territoire contre l'envahisseur barbare.

Nos fils ont tout abandonné pour voler à la défense de la civilisation chrétienne et pour empêcher la barbarie de fondre sur la patrie canadienne avec son cortège effarant de tueries épouvantables, de tortures dignes de l'enfer. Célébrons quand même notre fête nationale car elle nous fournira l'occasion de retremper notre patriotisme, d'affirmer bien haut notre volonté énergique de garder notre langue, notre caractère bien distinct et de rester le plus solidement attaché à notre religion comme aussi à nos traditions si belles. Ne craignons pas de nous affirmer, nos grand-pères, nos pères, nos frères nous en ont donné l'exemple; décorons nos demeures, ornons nos poitrines de la feuille d'érable; prenons place, nous les hommes, jeunes et vieux, dans le défilé historique et, comme les vétérans aux poitrines couvertes de décorations et nos soldats revêtus du costume militaire, marchons d'un pas ferme et alerte dans les rangs des sections paroissiales de notre société nationale: la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Ouvriers canadiens-français, levons-nous, offrons aux autres unités qui composent la nation canadienne et aux milliers d'étrangers qui envahiront notre ville, le spectacle d'un peuple patriote et donnons à nos enfants l'exemple qu'ils voudront se rappeler avec plaisir quand ils auront grandi.

Cette année, on sent se réveiller le désir de fêter la fête de la Saint-Jean-Baptiste par un ralliement canadien-français comme encore jamais vu, et ce désir, sans nous en rendre compte, il nous vient de la pensée constante que nous avons de ceux qui sont partis se battre pour la civilisation et encore de ceux qui sont sous les armes pour défendre notre cher Canada; ce désir, il nous vient de ce besoin inné dans la nature humaine de se rapprocher, de se sentir plus unis dans les heures difficiles comme celles que nous vivons actuellement. Vive la Saint-Jean-Baptiste!

J.-E.-A. PIN

C'est l'oeuvre du Christianisme

Voulez-vous savoir, ouvriers, ce que nous serions, si le christianisme n'était pas venu sur la terre, nous, ouvriers de tous genres, nous, la classe laborieuse, qui gagnons notre pain de chaque jour à la sueur de nos fronts?

Ouvrons l'histoire des temps passés, et demandons-lui ce qu'étaient avant Jésus Christ, dans les sociétés antiques, ceux qui nous ressemblent, les hommes de travail comme nous, les ouvriers de tout métier, de tout art, de toute profession, comme nous.

Esclaves, esclaves dénués de tout, sans appui, sans droits, sans Dieu, sans consolation!

Esclaves, oui, amis ouvriers, car l'esclavage était alors la base de ces sociétés tant vantées; oui, esclaves, car tel était le partage des trois quarts de l'humanité.

Nous savons qu'à Athènes, on comptait dix mille maisons, bien plus petites que les nôtres, contenant chacune quatre habitants en moyenne! Il y avait donc, tout au plus quarante mille personnes libres, et l'on comptait alors, dans cette même république 350,000 esclaves, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population.

Et savez-vous ce que c'était qu'un esclave? Oh! moins que rien: une chose, une partie de richesse du maître, une bête de somme, un être d'une nature inférieure, n'ayant rien de commun avec les autres hommes, sans nom, sans famille, sans patrie, sans religion, sans foyer; un misérable qui ne comptait pour rien dans le monde, qu'on pouvait vendre comme un boeuf, tuer comme une bête féroce ou abandonner comme un chien; pour lui ni justice, ni asile, ni pitié, ni compassion; extraire le métal des mines sans relâche, sans salaire; broyer le grain

sous la lourde meule, sans repos et sans fruit; être bien moins estimé qu'on estime aujourd'hui un rouage ou un ressort de machine, l'esclave appartenait à un autre, même avant que de naître; ses parents, on l'enlevait à leur tendresse; ses enfants, on les lui arrachait comme on prend le petit à l'animal qui vient de le produire; son père malade, s'il le connaissait par hasard, ou sa mère infirme, s'il était resté près d'elle, il ne pouvait les soigner.

L'esclave n'avait qu'un père, le maître; qu'une mère, le maître; qu'un Dieu, le maître.

Voilà, amis ouvriers quel aurait été notre sort; mais le christianisme est venu, et le travail a été honoré, et l'esclavage a peu à peu disparu du monde, et tous les hommes ont été proclamés frères, et l'esclave est devenu un homme, et le travail manuel déclaré libre aussi bien qu'obligatoire, a pris une large place au soleil, et les institutions sociales se sont empreintes de l'esprit chrétien, et l'égalité des hommes entre eux, devant la loi humaine comme devant les lois divines, a été proclamée, et les classes laborieuses ont été graduellement affranchies, et la liberté s'est levée sur le monde moral, l'éclairant, le réchauffant, le fécondant, comme tous les jours le soleil se lève sur le monde physique pour l'éclairer, le réchauffer, le féconder, et donner aux créatures la nourriture et la vie.

Telle a été la force miraculeuse de cette rédemption universelle, opérée sur la croix par le sacrifice de la grande victime du Calvaire.

Si l'homme de travail peut lever le front et regarder les autres hommes, quels qu'ils soient, sans baisser les yeux, il doit au christianisme son affranchissement et sa dignité.

Alfred CHARPENTIER

L'assiduité à l'ouvrage

Elle contribue au bien-être de l'ouvrier, de sa famille, du patron et de la société

Le manque d'assiduité

L'assiduité à l'ouvrage est nécessaire au progrès d'un atelier et à une industrie. Elle est encore et surtout nécessaire à l'ouvrier qui veut vivre convenablement et être en mesure de donner à sa famille un bien-être reposant et toujours désiré.

Charges du patron

Le patron, pour monter son atelier et ne jamais manquer d'ouvrage, est obligé à de fortes dépenses, à des avances considérables, à un grand crédit: la maison qu'il construit ou loue, les machines et les outils qu'il entretient, une administration qu'il paie à l'année, les matières premières qu'il achète, les marchandises qu'il emmagasine, d'autres qu'il livre et qui ne lui seront payées que dans trois mois, six mois, un an après la livraison; les pertes qu'il aura à subir inévitablement, quelque soin qu'il prenne, quelque prudent et habile qu'il soit, tantôt par les avaries de l'emmagasinement, tantôt par les capricieux changements de la mode, tantôt par la mauvaise foi ou les malheurs de ses pratiques, etc.

Ajoutons à ces frais, les dépenses nécessaires de sa famille.

Ce sont là les frais généraux et permanents qu'il faut couvrir avant de pouvoir espérer un sou de bénéfice. Il est juste qu'on risque à gagner autant qu'on risque à perdre; pour parer aux éventualités des mauvaises saisons, il faut se former une épargne que conseille la prudence et qu'exige la nécessité.

Perte de temps

Si ce patron emploie cent ouvriers, et que ces 100 ouvriers (il a compté là-dessus) doivent, par année, travailler chacun trois cents jours, cela fait, par année trente mille journées de travail tous ensemble; il faut donc que le patron gagne, pour faire un très petit bénéfice, pour couvrir les frais permanents de son entreprise pour former l'épargne des mauvaises saisons. Ce bénéfice doit être pris sur le prix de vente des produits fabriqués comme aussi sur le travail de chaque ouvrier par jour.

Supposons maintenant que chacun de ces ouvriers ne vienne pas à l'atelier un jour par semaine, cela s'est vu et se voit encore, le lundi par exemple, qu'arrivera-t-il au patron?

Il ne paiera pas cette journée, dit-on, et l'ouvrier inassidu croit son honneur sauf, sa probité intacte, et il se déclare quitte...

Non, mon ami, tu ne l'es pas, tu as perdu 8 ou 10 heures de travail, et tu fais tort du bénéfice que le patron devait faire sur ton travail, entends-tu, qu'il perdra par ton défaut d'assiduité. Si tu l'absentes de l'atelier, outre le dimanche, un jour par semaine, c'est par an un nombre de cinquante jours, un total de cinq cents heures, une somme de plus de deux cent dollars, c'est une basse moyenne, que le patron perd de par ta faute, dont Dieu te demandera compte.

Tout à réparer

Il suffit, amis lecteurs, d'un moment de réflexion pour se rendre compte que les ouvriers qui ne sont pas assidus au travail font un tort qu'on est tenu de réparer en conscience. Vous mépriserez un camarade qui vole dans la caisse du patron ou des matériaux nécessaires à l'industrie de son patron et vous regardez comme un digne camarade, comme un honnête ouvrier, celui qui s'absente de son travail. Vous avez tort car il est un voleur, qui cause du tort au patron, à ses camarades qui très souvent perdront des heures de travail à cause de lui, le travail se faisant en série, et aussi au consommateur qui sera appelé à payer plus cher un produit ou une marchandise, si le patron se voit obligé d'élever le prix de ses produits pour compenser ce que son ouvrier lui aura fait

perdre. Le tort, pour changer de personne, ne s'effacera pas et l'ouvrier inassidu n'en serait peut-être que plus coupable.

Avez-vous donc oublié que la morale dit chez tous les hommes depuis le commencement du monde: "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même?"

Funeste à l'ouvrier

Mais le défaut d'assiduité si funeste au patron l'est-il moins à l'ouvrier lui-même? Il n'est pas difficile de découvrir que le défaut d'assiduité n'est pas moins funeste à l'ouvrier qu'au patron.

Si un ouvrier gagne trois dollars par jour, c'est cent cinquante dollars qu'il a de moins au bout d'un an, après avoir perdu un jour par semaine, c'est plus que le prix de son chauffage, de ses assurances, de son tabac, de sa cotisation à son syndicat.

Et qu'on ne dise pas qu'on se rattrape, qu'on travaille plus fort les autres jours; je ne sais pas que la journée qu'il gaspille laisse l'ouvrier mieux portant, le mette plus en train, le rende plus habile.

Si on le paie à la journée, cel-

le qu'il a dissipée est perdue; si on le paie aux pièces, il en fait par semaine un sixième de moins qu'il n'aurait pu, qu'il n'en n'aurait dû faire; ainsi dans les deux cas, il se fait à lui-même un dommage, il perd en ne travaillant pas ce qu'il aurait gagné en travaillant. Je vous le dis, le défaut d'assiduité blesse profondément la probité vis-à-vis le patron, compromet gravement les plus chers intérêts de l'ouvrier.

La société et la famille redoutent l'inassiduité comme un fléau; l'intérêt bien entendu des classes ouvrières le signale comme un très mauvais calcul; la morale de tous les temps et de tous les pays la condamne comme une bassesse indigne, et Dieu la réprouve comme un vice.

Pensées

— Les divers groupements ouvriers devraient, au cours de cette année, trouver un terrain neutre pour y discuter les intérêts généraux des ouvriers de cette province et de ce pays et arriver ainsi à présenter un front uni devant les ennemis et devant les autorités constituées.

— Un mauvais ouvrage est toujours une mauvaise affaire pour le patron et l'ouvrier qui le fait.

— Les jeunes ouvriers ont le devoir de se renseigner le mieux possible sur la raison d'être, la valeur morale et légale des syndicats catholiques.

Raisons de combattre les nazis

Tous les syndicats ouvriers du Canada seraient supprimés sous la domination nazie.

Les contrats collectifs, que les ouvriers ont obtenus après des années de lutte, disparaîtraient du jour au lendemain.

Les parents canadiens seraient privés du droit de décider quel enseignement leurs enfants doivent recevoir.

L'instruction chrétienne serait censurée et les professeurs recevraient des autorités nazies le thème de ce qu'ils pourraient ou ne pourraient pas enseigner.

Toutes les affaires au Canada seraient sous le contrôle de l'Allemagne.

Les ouvriers ne pourraient plus choisir leur métier et n'auraient pas, non plus, le droit d'avoir un logement à leur convenance.

Les citoyens du Canada devraient se passer de beurre, pour permettre d'en exporter au besoin à l'Allemagne.

Les pensions de vieillesse seraient une chose du passé.

Les pensions des veuves et des mères seraient abolies.

Les Canadiens devraient abandonner aux immigrants allemands les régions colonisées de leur pays.

Il n'y aurait plus de loi du salaire minimum.

Les Canadiens marcheraient dans la rue et devraient céder le pas aux officiers allemands sur le trottoir.

Les citoyens canadiens seraient forcés de faire le salut nazi sous peine d'emprisonnement.

Les journaux canadiens n'exprimeraient plus l'opinion des Canadiens; toutes les nouvelles et les éditoriaux seraient soumis à la censure nazie.

Les programmes de radio seraient adaptés aux buts des agresseurs.

Les assemblées publiques, rarement permises, seraient surveillées par la Gestapo.

Les impôts pour payer l'indemnité à l'Allemagne seraient plus élevés que ne le sont les impôts actuels au Canada.

Les programmes des théâtres ne contiendraient que des sujets de propagande nazie et les cinémas seraient soumis à une rigide censure nazie.

Les livres qui n'obtiendraient pas l'approbation des autorités nazies seraient brûlés ou prohibés.

Les téléphones privés, s'ils étaient tolérés, n'échapperaient pas à l'intrusion des agents nazis.

On ne pourrait voyager d'une partie du pays à l'autre, même pour une courte visite, sans avoir au préalable obtenu la permission des Nazis. (Comm.)



Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,
Sous-ministre

Le cas des boulangers et pâtisseries

Le syndicat réclame un rajustement des salaires en proportion de l'augmentation du coût de la vie — Cas particulier des vendeurs de pain

Au début du mois de mai, notre syndicat envoyait une pétition à l'association des boulangers de Montréal (Employeurs) aux fins de demander et d'obtenir des meilleures conditions de travail pour tous les ouvriers de l'industrie.

Dans cette pétition il était spécifié quelles étaient les responsabilités des vendeurs de pain et leurs obligations:

1.—En entrant au service d'un employeur le vendeur est obligé de fournir une garantie en argent qui varie selon la maison, entre \$50 et \$100 et pour laquelle aucun intérêt n'est versé.

2.—Dans certains cas, ledit dépôt avait servi à rembourser certains crédits qui demeurent dans les livres depuis un grand nombre d'années et a même été utilisé pour l'achat d'uniformes des vendeurs.

3.—Est-il juste de charger aux vendeurs de pain un certain montant d'argent pour endosser l'uniforme de la maison même portant son inscription? En toute justice, si le vendeur sert d'annonce ou de propagandiste pour son employeur, que ce dernier soit responsable du coût de fabrication; ceci serait plus logique à mon sens.

4.—Chaque jour ledit vendeur ordonne des commandes qu'il juge suffisantes à la consommation de sa clientèle. Un surplus des commandes données est ajouté à sa commande; par conséquent cette surcharge de marchandises demande un surplus de clients, et si ce surplus n'est pas écoulé, le vendeur en est totalement responsable et ce montant qui lui est chargé réduit ses montants de commission.

P.S. Si l'on considère l'ensemble des responsabilités attachées à cette catégorie d'employés, l'on trouvera sans doute que cet employé a de trop grandes responsabilités pour la si minime rémunération qui lui est accordée: \$18 par semaine (salaire minimum).

Voici un résumé navrant mais pourtant bien réel de la situation des vendeurs de pain dans l'île de Montréal. Chacun d'entre nous (ouvriers syndiqués ou non) peut s'imaginer de quelle façon un ouvrier ayant à sa charge une famille, si petite soit-elle, peut affronter d'une manière convenable tous ces différents problèmes avec un salaire minime de \$18 par semaine, pour se loger, se nourrir, se vêtir et d'autres items qu'il serait trop long d'énumérer.

Nous invitons tous les lecteurs de la *Vie Syndicale* à faire pression auprès de leurs "vendeurs de pain" d'où qu'ils viennent ou quels qu'ils soient, et d'exiger leurs cartes de membre de notre syndicat afin que tous les officiers et les membres de tous les syndicats puissent être certains qu'ils sont servis par des syndiqués. Ceci est dans l'intérêt de toute la classe ouvrière qui veut le progrès et le succès. Pour de plus amples renseignements, l'agent d'affaires, M. Albert Sénécal, se fera un vif plaisir de leur en procurer et même s'occupera de tous ceux qui voudront bien demander au Syndicat des employés de la boulangerie et de la pâtisserie, Inc. un vendeur syndiqué.

Pour les ouvriers

A la dernière assemblée du Comité conjoint de la boulangerie, tenue jeudi soir le 15 mai dernier, l'agent d'affaires attirera l'attention des employeurs, relativement aux demandes du syndicat; augmentation des salaires pour tous les ouvriers assujettis au contrat de travail, étant donné que le coût de la vie s'est majoré par suite de l'imposition de différentes taxes fédérales, provinciales, municipales, etc.

Après discussion de la part des membres du comité, il fut décidé unanimement de demander aux parties contractantes de nommer un comité qui aura les pouvoirs et les prérogatives d'amender le contrat actuelle-

ment en vigueur et rencontrer les délégués du Syndicat afin de trouver une solution au projet d'amendements que préconisent les membres de notre syndicat.

Si, pour une raison ou pour une autre, les employés n'ont pas ce qu'ils ont droit d'avoir, nous serions forcés de demander au gouvernement fédéral de former une commission qui aura les pouvoirs de solutionner les différends qui pourront exister.

Date des assemblées pour les boulangers et vendeurs de pain (boulangers et pâtisseries): Tous les deuxièmes samedis de chaque mois, une assemblée régulière a lieu à 8 h. 30 p. m., à l'édifice syndical situé à 1231 est, rue Demontigny.

(Vendeurs de pain): Tous les deuxièmes lundis de chaque mois; membres ou non sont cordialement invités à y assister. 8 h. 30 p. m., au même endroit que les boulangers.

Aux membres du syndicat

1.—Protection de leurs conditions de travail, qui sont surveillées par un comité conjoint composé de six employeurs et de six employés qui veillent au respect de la convention, et à défaut ils ont les pouvoirs de poursuivre devant les tribunaux tout individu qui est réfractaire à l'entente intervenue entre le syndicat des employés de la boulangerie d'une part et d'autre part par un certain nombre d'employeurs signataires.

2.—Placement des membres actifs qui sont sans travail.

3.—Amélioration des conditions de travail pour tous les ouvriers assujettis au contrat, salaires et heures de travail, et amendements que nous devons apporter lorsque nous rencontrerons les employeurs, "Boni de vie chère".

4.—Assurance des membres par le Syndicat même; la contribution d'un membre est de \$1 par mois, et en retour, examinez le montant que nous versons en bénéfice maladie, accidents ou décès.

Maladie ou accident: \$7 par semaine à tout membre en règle avec son syndicat et ce jusqu'à concurrence de \$50 par année et ceci pendant quatre années consécutives.

\$7 par semaines pendant 7 semaines: total \$50;
\$50 par année pendant 4 années: total \$200.

Bénéfices décès: Au décès d'un membre, le bénéficiaire aura le droit de retirer la somme de \$100, ceci en vaut réellement la peine.

Si nous considérons tous les avantages que notre syndicat offre à tous ceux qui veulent en bénéficier, nous devons dire sans exagération que l'ouvrier qui veut se protéger à toutes les chances voulues, en donnant son nom ou son adhésion sous la bannière "syndicale". Tous sont les bienvenus. Ouvriers boulangers-pâtisseries et vendeurs de pain, il est temps plus que jamais de vous organiser, non pas seulement un pourcentage en représentation, mais bien la majorité réunis ensemble afin que tous et chacun puissent dire dans un avenir qui dépend de chacun d'entre vous: nous avons gagné nos épaulettes, en nous organisant afin de nous faire entendre lorsqu'il s'agit d'améliorer le sort des ouvriers.

Disons-nous: "Nous sommes tous membres d'une seule organisation syndicale qui a fait ses preuves en améliorant les conditions de travail de 2,500 ouvriers de l'industrie de la boulangerie."

Comme beaucoup d'ouvriers ont constaté que le coût de la vie s'est augmenté considérablement, il faut être uni plus que jamais afin de former un front uni qui saura défendre ses intérêts, pour le bien de tous. Nous voulons encore cette année, non pas vers les mois de décembre, mais bien vers le milieu du mois de juin 41 amender notre contrat en demandant aux employ-

L'indifférence

L'indifférence est une de ces maladies sociales qui paralysent et très sérieusement les oeuvres religieuses, patriotiques, de charité et ouvrières.

Ceux qui sont atteints de ce mal ne réalisent pas que dans la société, ils ont un rôle à jouer et à remplir en entier, une part de travail à faire pour le bien général. Cependant, ces mêmes indifférents critiquent les autres et les blâment de ne pas s'occuper des intérêts personnels qu'ils ont demandé être mieux protégés.

La cause syndicale en notre province a besoin d'un effort concerté des hommes de bonne volonté, des énergies pour qu'elle atteigne son but, tout son but au bénéfice des ouvriers qui y adhèrent avec sincérité.

L'indifférence est un ennemi qu'il faut combattre avec énergie et persévérance, pour faire triompher la justice sociale et la charité chrétienne dans les relations du capital et du travail et dans celles des syndicats et des syndiqués entre eux.

L'idéal des ouvriers syndiqués doit être le triomphe final du syndicalisme catholique, de ses principes de doctrine comme aussi de ses syndicats.

Le temps n'est pas aux hésitations mais bien à l'action énergique et prompt de tous et de chacun.

Intéressant

Patrons et ouvriers de la plomberie de St-Catharines, Ontario, ont consenti une entente qui expirera en février 1942. Le salaire minimum horaire est de 90 sous.

* * *

Une entente vient d'être conclue entre les entrepreneurs généraux et les charpentiers-menuisiers de Vancouver, laquelle expirera en mars 1942. La semaine de travail sera de 40 heures. Le salaire est 90 sous l'heure avec en plus une indemnité de 7½c de l'heure afin de compenser le relèvement du coût de la vie.

* * *

Un contrat de travail qui expirera en février 1942 vient d'être conclu entre les entrepreneurs tôliers et leurs ouvriers organisés. La semaine de travail sera de 40 heures et le salaire horaire sera de \$1.07½.

* * *

Patrons et ouvriers du bâtiment de St-Catherines, Ontario, ont signé une entente de travail. La semaine de travail sera de 44 heures et le salaire de 90 sous l'heure.

Tout membre de l'union travaillant pour tout autre qu'un entrepreneur reconnu, doit exiger un supplément horaire de 15 sous.

* * *

Le mouvement favorable se continue à Montréal où l'on note des gains dans l'industrie manufacturière, particulièrement dans les divisions des textiles et du fer et de l'acier. La construction et l'entretien sont cependant plus tranquilles. Données ont été reçues de 1,820 établissements, qui employaient 200,906 travailleurs comparativement à 196,285 le mois précédent.

eurs une augmentation de salaire proportionnée au coût de la vie, au moment où j'écris ces lignes, notre demande d'augmentation de salaire "boni de vie chère", est envoyée aux employeurs boulangers, aux autorités fédérales et provinciales afin que les revendications des membres de notre syndicat obtiennent gain de cause.

Ouvriers syndiqués, aidez-nous en réclamant de votre "vendeur de pain" qu'il vous prouve qu'il est syndiqué, en vous montrant sa carte de membre du Syndicat de la boulangerie et pâtisserie

Alb. SENECAL,
agent d'affaires

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Epargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221, rue St-Jacques ouest,

Montréal

316 succursales et bureaux

"OU L'EPARGNANT DEPOSE SES ECONOMIES"



GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots

Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

GATEAU

au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert. Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au

FRONTENAC 3121

MEL-O-ROL

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales.
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée.



Succès d'un congrès régional

Le Cercle Léon XIII avait vu à l'organisation et le succès dépasse ce qui était prévu —
L'oeuvre de la "Vie Syndicale"

Le "Devoir", meilleur ami des Syndicats

Le troisième congrès régional organisé par le Cercle Léon XIII tenu, à Montréal, les 17 et 18 mai dernier, a obtenu un succès on ne peut plus encourageant pour les officiers et les membres du cercle comme aussi pour les dirigeants et les adhérents du syndicalisme catholique de Montréal et de la région.

C'est M. Ph. Girard, président du Cercle, qui présida la séance d'ouverture. On a remarqué la présence de MM. G.-O. Bruneau, président du Secrétariat, J.-B. Delisle, président du Conseil central. Les délégués, plus de cent, représentaient 45 syndicats de Montréal et quelques syndicats du dehors, dont Saint-Jean, P.Q., et de quelques fédérations, lesquels contribuent tous à l'avancement du mouvement syndicaliste en cette province et qui joue un rôle si bienfaisant au bénéfice des ouvriers qui y appartiennent.

La Vie Syndicale

Au cours de cette première séance, les délégués eurent à étudier les deux questions suivantes: Quels services rend-elle et pourrait-elle en rendre davantage?

Généralement les délégués ont reconnu qu'en effet, ce journal mensuel a rendu et rend encore des services fort appréciables, tant aux syndicats qu'au syndicalisme catholique de la province. Il est compris que l'éducation syndicale et morale qu'il répand avec tant de vigueur a jusqu'ici produit des fruits palpables.

La *Vie Syndicale* est un organe de défense qui devrait trouver sa place dans tous les foyers ouvriers, non seulement de la ville, mais encore de la province. M. l'abbé J. Bertrand, au cours de ses remarques favorables en faveur de ce journal, a déclaré que la *Vie Syndicale* est le haut-parleur des syndicats catholiques, ce qui veut dire qu'il faut de toute nécessité la répandre.

Les délégués Charpentier, Delisle, Bruneau, Archambault, Foucault, Hébert, Pin, Chagnon, St-Amant ont fait des remarques appropriées sur la nécessité qu'il y a de rendre la *Vie Syndicale* plus vivante, en publiant les activités des syndicats comme aussi sur la nécessité qu'il y a pour les syndicats de nommer un membre qui fournirait au rédacteur du journal tout ce qui peut intéresser non seulement les membres mais même leurs familles.

L'assemblée a exprimé le voeu que chaque syndicat nomme un correspondant qui aurait pour mission de transmettre à la direction du journal tous les communiqués nécessaires, comme aussi le désir que les syndicats voient à donner des abonnements de groupes et individuels, car il faut de toute nécessité augmenter la circulation de la *Vie Syndicale*.

Au cours de cette séance, on s'est aussi occupé de la formation d'un comité d'organisation qui pourrait donner des résultats des plus profitables aux syndicats et la cause syndicale.

Mgr C. Chaumont

Dimanche matin, il y avait messe en la chapelle N.-D. de Piété, dite par M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des syndicats, servie par M. Alf. Charpentier.

Mgr C. Chaumont, vicaire général, fit le sermon de circonstance, tirant des conclusions pratiques des encycliques des Papes Léon XIII et Pie XI, insistant particulièrement sur l'urgence de la réforme des moeurs et sur l'apostolat laïque pour bien faire connaître la doctrine sociale catholique partout, mais surtout dans la classe laborieuse.

"Cette doctrine sociale, dit-il,

veut chacun à sa place et dans son rôle pour le bien religieux et matériel des individus, de la famille et de la société.

"Les ouvriers et ouvrières syndiqués doivent être ces apôtres chez les ouvriers et les ouvrières de notre ville et de notre province qui doit servir de modèle".

Des décisions

Au cours de la séance d'étude de dimanche matin, les délégués discutèrent diverses questions de façon qui prouve que parmi les syndiqués il y a des hommes avertis, instruits et de grande prudence. La discussion démontre de façon éclatante l'oeuvre bienfaisante des cercles d'étude.

On a parlé d'organisation et de la préparation de plus en plus soignée des propagandistes, des agents d'affaires et des officiers des syndicats.

Il fut décidé que le Secrétariat et le Conseil central verront à la nomination des membres du comité d'organisation.

Les congressistes étudièrent ensuite diverses objections et difficultés auxquelles il faut faire face, comme aussi l'opportunité de rendre publiques les réponses aux objections faites plus particulièrement par certains patrons et ouvriers.

Les délégués recommandent que la direction des syndicats voit, en effet, à préparer un document qui mettra à la page certaines opinions et objections.

Il fut aussi décidé de recommander au secrétariat et au Conseil central, la préparation du "Manuel de l'organisateur".

Il est entendu que le Cercle Léon XIII redoublera ses activités avec le concours des syndiqués des deux sexes qui veulent étudier et posséder les qualifications qui feront d'eux une élite expérimentée et nécessaire pour faire connaître la doctrine sociale de l'Eglise, la mission du syndicalisme catholique.

Les délégués terminèrent leur congrès en assistant en corps à la manifestation publique du parc LaFontaine.

Cette manifestation, dite des encycliques, a obtenu un succès complet et les syndiqués avaient tenu à y assister en grand nombre, ce qui fut beaucoup remarqué par le public.

Dîner-groupe

Le midi avait lieu au Café St-Jacques, le dîner-groupe des délégués au congrès régional, au nombre de deux cents personnes.

MM. J.-B. Delisle et J.-A. Bernier ont présidé. M. Omer Héroux, rédacteur en chef du *Devoir*, était présent.

Il y eut discours par MM. J.-B. Delisle, J.-A. Bernier, Alf. Charpentier, Ph. Girard, l'abbé J. Bertrand.

Les orateurs ont vanté l'aide accordée et la sympathie du *Devoir* pour les syndicats catholiques et reconnu que les syndicats catholiques se doivent d'encourager ce journal, soit en le lisant chaque jour, ou encore en y faisant exécuter tous leurs travaux d'impression.

M. Héroux n'a pas caché son contentement des appréciations faites de l'oeuvre du *Devoir*. Il constate avec infiniment de plaisir que la direction de son journal peut encore compter sur une précieuse collaboration afin que le journal donne encore plus aux oeuvres catholiques et patriotiques. Nous avons besoin de votre concours et vous pouvez compter sur le *Devoir* pour la recherche des solutions pratiques et utiles à vos problèmes et à ceux si intéressants de notre peuple.

Des conférences pour l'étude des graves problèmes maritimes en Suisse

Le Bureau international du travail a annoncé que le gouvernement suisse a résolu de convoquer plusieurs conférences ouvrières pour étudier les problèmes maritimes. Ce n'est pas que la Suisse ait besoin d'une législation maritime, car elle n'a pratiquement pas de marine marchande. Mais les développements survenus depuis le début de la guerre et le fait qu'elle ne peut plus dépendre du transport étranger pour son commerce d'outre-mer, l'ont obligée à acheter un certain nombre de navires. Ces bateaux navigueront sous la protection du drapeau suisse.

Un arrêté du conseil fédéral suisse, daté du 9 avril dernier, que l'on vient de recevoir aux quartiers généraux du B. I. T. à Montréal, prévoit l'application aux équipages des navires des six conventions maritimes adoptées par la Conférence internationale du travail, en 1920, 1921 et 1926. Ces conventions, qui ont été ratifiées par 167 groupements, traitent des questions suivantes: la défense d'employer sur les navires des enfants au-dessous de 14 ans, le paiement d'une allocation de chômage aux marins des navires endommagés, la défense d'employer à certains travaux des jeunes de moins de 18 ans, les examens médicaux pour ces jeunes gens, le rapatriement des marins, etc.

Feu L. Francoeur

La mort vient de coucher dans le froid tombeau, à la suite d'un horrible accident d'automobile, M. Louis Francoeur, un journaliste émérite, un écrivain de haute valeur morale et patriotique et, ce qui n'est pas peu dire, un ami sincère du syndicalisme ouvrier, tout spécialement du syndicalisme catholique.

Jamais je n'oublierai la sympathie si captivante, les sages conseils comme aussi les précieux encouragements de cet ami qui passe à l'Histoire comme un patriote éclairé et toujours debout, comme un défenseur intrépide des droits de ses compatriotes et des principes religieux et patriotiques des Canadiens français.

Ouvriers syndiqués, je vous le demande, ayez une bonne pensée pour le cher disparu qui a bien mérité par sa si profonde sympathie à votre cause si souvent manifestée.

Paix aux cendres de celui qui ne laisse que des amis et de profonds regrets. Nos plus vives sympathies à Mme Francoeur et à sa famille.

J.-E.-A. PIN

Rions un peu

Toto raconte qu'il a rêvé toute la nuit.

— Tu avais, lui dit sa mère, l'estomac lourd d'avoir mangé trop de gâteaux hier soir. Et qu'as-tu rêvé?

— Que j'en mangeais d'autres!

L'oiseau-lyre ne se contente pas d'imiter les autres oiseaux, il imite aussi le cri du chat et celui du chien.

A la correctionnelle.

— Pour quel motif avez-vous frappé le plaignant à coups de botte?

— Il m'avait traité de va-nu-pieds!

A l'école primaire:

— Quel est l'animal qui nous fournit le jambon?

Tous les élèves en chœur:

— Le charcutier!

— Je suis tellement sensible au froid que je m'enrhume du cerveau en passant devant une armoire à glace.

— Moi, c'est encore plus fort: je me mets à éternuer rien qu'en croisant dans la rue un commissaire-priseur.

Utile à savoir

Pour garder un bel aspect aux pièces d'argenterie anciennes, frottez-les avec une peau de chamois imbibée de quelques gouttes de pétrole.

Le plus grand timbre connu est celui qui fut émis, en 1866, par les Etats-Unis et qui servait à l'affranchissement des journaux périodiques. Quant au record de la petitesse, il est détenu par un timbre de Macklembourg-Schwerin. Ce timbre fut émis par le grand-duché, en l'an 1856.

Les chambres de mort pour le meurtre officiel des aliénés sont maintenant un fait établi dans les rouages de l'Etat nazi. Les malheureux, hommes et femmes, sont enfermés dans des autobus dont les vitres ont été noircies et, à un moment donné les conduites de gaz sont ouvertes, les asphyxiant tous dans leur im-

puissance. 100,000 ont ainsi été tués.

L'invention de la poudre est attribuée aux Chinois. On a cru qu'elle avait été apportée en Europe par un moine anglais, Roger Bacon. A la bataille de Crécy, les Anglais se servirent de bombes, sortes de canons qui faisaient plus de bruit que de mal. Les Italiens inventèrent les bombes et les grenades.

Le liège employé dans la fabrication des bouchons et des semelles hydrofuges est tiré d'un chêne particulier appelé chênélège, qui croît dans le midi de la France, et en Algérie. Pour obtenir le liège, on pratique une incision circulaire sur la tige du chêne, une autre incision à environ trois pieds plus bas, et de l'une à l'autre une incision longitudinale. Alors l'étau est enlevé tout d'une pièce à petits coups de leviers.

Parmi les meilleurs amis du Travailleur

Ameublement général:

AMHERST FURNITURE CO.

1223, rue Amherst
FRontenac 1411

PAUL CORBEIL

Ameublement général
Un seul magasin
Etabli en 1915
434 est, boul. Crémazie - DU. 5737

Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A.O.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

chez J.-A. GAGNON
Traitement musculaire — Membre
du Syndicat
S.V.P. téléphonez pour entrevue.
4061 Wellington, Verdun - FI 7407

Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT

ENTREPRENEUR-PLATRIER

7728 St-Gérard - TA. 2811

GARAGES:

GARAGE DELISLE

OUVERT JOUR ET NUIT
Réparations générales
d'automobiles — Ducos, Débrossage,
Remorquage.
1590 Parthenais - AM. 6565

HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.

Licencié en Maternité privée

Tenu par des gardes-malades enregistrées — Médecins-spécialistes.
Prix modérés — Soins attentifs dans une atmosphère agréable et avec l'hygiène la plus scrupuleuse.
4824, rue St-Denis - LA. 1022

Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS

(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)
Spécialités:
Maladies Urinales (Reins, Vessie, Prostate) — Génitales, Vénéériennes, Impuissance: Peau: Sang — Stérilité, Electricité Médicale et Chirurgicale: Rayons X.
816 Sherbrooke est. près St-Hubert
Tél.: FRontenac 5252.

NOTAIRES:

JOS.-P.-A. TURENNE

NOTAIRE

Cessionnaire des greffes
des notaires Perrault et Crépeau
1422, rue Visitation - CH. 7744

AVOCAT:

ROLAND LAMARTE, L.L.L.

AVOCAT

Bureau du soir:
2300 est, Sherbrooke, appt 5
Tél. FA. 1481
57 ouest, rue St-Jacques
Tél.: Bureau: PL. 1125

Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN

PEINTRES-DECORATEURS

1267 est, St-Zotique - DO. 8710

THEO. LAMARRE

PEINTRE-DECORATEUR

Réparation d'enduits — Vieux
planchers remis à neuf
3047 Mercier - Tél. CLairval 6364

PLOMBIERS:

CHARRETTE & FRERE

Plomberie, Chauffage, Electricité
Couverture, Réparations générales
816 est, Ontario - CH. 9030
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

528 est, Rachel - Tél. FR. 8161

QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE GENERALE

Outils et peinture
3605 est, Ontario - Tél. FA. 1167

UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE

UNIFORM, SUPPLY LTD
Salopettes, uniformes, etc., vendus,
fournis nettoyés à sec et réparés.
Taux spéciaux sur contrat.
J. ROY, R. POIRIER,
prés.-gér. secr.-trés.
22, Principale, St-Laurent
BY. 1166

AVIS IMPORTANT

Les industriels et marchands qui désirent annoncer dans notre journal et obtenir tous les renseignements nécessaires pour ce faire n'ont qu'à signaler FA. 3694. Nos conditions et tarifs sont les plus avantageux. Une annonce dans la *Vie Syndicale*, mais c'est avoir la certitude que des milliers de membres des syndicats catholiques liront cette annonce.

• LE COIN DE LA FAMILLE •

Devoir de la surveillance

Surveiller leurs enfants, pour le papa et la maman, c'est surveiller les amis que se font leurs enfants, les lectures qu'ils se permettent, les lieux qu'ils fréquentent, bien plus que les enfants eux-mêmes.

Qu'un automobiliste surveille tant qu'il voudra les pneus de sa voiture, s'il s'aventure sur un terrain parsemé de clous, ses pneus ne résisteront pas. De même, c'est peine perdue pour les parents d'être toujours "sur le dos" de leurs enfants, s'ils ne font rien pour purifier le climat au milieu duquel ils évoluent.

Ces chers enfants, ne leur demandons pas le miracle de rester propres, quand nous avons l'incurie de les laisser jouer dans la boue.

Ce sont les amis, les compagnons de jeux que les parents doivent d'abord surveiller. Si le problème de cette surveillance est relativement simple à la campagne et dans les quartiers urbains à population moins dense, il est singulièrement compliqué dans les quartiers fourmillants de gamins et de gaminés dont un bon nombre sont des enfants vicieux.

Les parents éducateurs ont le souci de savoir, quand leurs enfants s'absentent de la maison, où ils sont et ce qu'ils font. Les enfants, de leur côté, savent qu'ils ont des comptes à rendre et qu'il est des choses que leur conscience leur reprocherait de ne pas dire à leurs parents.

Cette surveillance, relativement aux amis, elle doit suivre les enfants depuis la première jeunesse jusqu'à l'âge des fréquentations inclusivement.

R. P. J. LARAMEE, S.J.

La poésie du ménage

Ce ne sont pas seulement les qualités solides et les vertus raisonnables que la femme trouve à déployer dans l'intérieur du ménage; elle y peut introduire ce qui est sa nature même, le goût, la grâce et l'élégance.

L'élégance et le ménage, voilà deux mots qui paraissent ennemis: ils ne le sont que pour ceux qui séparent toutes choses, qui ne voient point l'invisible derrière le visible et ignorent le secret rapport des choses de la matière aux choses de l'esprit. Tout s'anime, se vivifie, se colore, sous le souffle d'un sentiment. Il peut y avoir, dans les plus humbles soins de la vie intérieure, un art de dissimuler ce qui ne plaît point aux yeux, un art de disposer et de choisir sans luxe, sans grands frais,

mais de manière à plaire au goût et à l'imagination. La plus modeste fille du peuple a une fleur sur sa fenêtre: n'est-ce point une preuve que la vie peut être ornée dans toutes les conditions? L'élégance de la vie n'a rien qui soit contraire à la morale, quand elle n'est point disproportionnée avec les moyens que nous donne la fortune.

La poésie n'est si loin, ni si haut que l'ont dit nos rêveurs: elle est ici, elle est là, elle est partout, et surtout dans les choses simples. Le coin du feu, la table ronde, le repas du soir, la toilette de l'enfant, voilà la poésie de la famille. Heureux qui sait goûter le pur amour de ces choses!

P. JANET

Aimez-la bien votre bonne mère

Le jeune homme qui pense à sa mère ne pense pas à son corps. Elle est pour lui une puissance de tendresse et de sacrifice, une mystérieuse puissance du don total, d'oubli de soi, de renoncement continu, de patience et de souffrance.

Une mère, c'est celle qui souffert pour son enfant, et dans son corps et dans son âme, à la naissance et tout au cours de sa vie d'enfant, de garçon, de jeune homme.

Pour lui, elle s'est privée de sommeil et de récréations, de voyages et de tranquillité. Elle l'a soigné. Elle a eu des inquiétudes et au sujet de son avenir et au sujet de ses camarades.

Elle l'a aimé purement. Quand elle était fière de lui et quand elle le réprimandait et le punissait. Elle l'a aimé malgré son indifférence à lui, et malgré ses sautes d'humeur, ses paroles dures parfois et peu respectueuses et injustes.

S'il mourait aujourd'hui, dans cinq ans, dans dix ans, elle serait la seule à se rappeler la date de sa mort.

Et ceux-là mêmes qui ont perdu leur mère l'aiment et la vénèrent, même s'ils ne l'ont pas connue. Il y a un vide dans leur vie.

Une mère, jeune homme ou jeune fille, mais c'est ce quelque chose qu'il est impossible de remplacer sur terre. On n'a qu'une mère et elle est un trésor qui surpasse en valeur tout l'or de la terre, tous les bonheurs.

Aimez-la bien, cette mère, oui, vénérez-la, elle en est digne.

Quand le fil casse

Le livre lui tombe des mains et va se briser sur le trottoir; les feuillets s'éparpillent de tous côtés, le vent les promène dans toutes les directions.

C'est en vain que la fillette travaille ensuite à replacer dans le carton de la couverture cet amas de papiers froissés. Celui-ci trop long, celui-là trop large, pas un à sa place.

Et c'en est fait du livre frais et pimpant, aux feuillets uniformément gracieux dans leur toilette; il est maintenant impossible de retrouver les idées qui se faisaient suite d'une page à l'autre. Le fil de la brochure a manqué... Cassé le fil. Voyez tout le désordre.

* * *

Quand le fil de l'idéal ne relie plus nos jours, adieu toute leur valeur. Epars, ils deviennent inutiles et sans prix.

Françoise CAUDET

Une recette

Pâtes à la viande et aux patates

2 1/2 tasses de viande hachée
1 1/2 tasse de restes de patates
1/2 c. à thé de sel
une pincée de poivre
1 c. à thé de sauce condimentée
2 c. à thé d'oignons hachés
2 c. à thé de gras fondu.

Mélangez ensemble tous les ingrédients sauf le gras. Coupez en six pâtes ou gâteaux. Roulez légèrement dans la farine et faites sauter dans la graisse jusqu'à ce qu'ils soient bruns des deux côtés. Recette pour 4 à 6 personnes.

Suggestion pour menu: Servez pour le dîner avec des fèves vertes, du pain, une salade de poires et d'ananas en conserves et une tarte au butterscotch.

Aux enfants

Votre oncle Elz prend la liberté de vous adresser ces quelques conseils que vous voudrez bien prendre en toute bonne part:

Obéissez toujours à vos parents et allez même au-devant de leurs désirs.

Ne criez jamais dans les rues comme des forcenés, c'est vilain pour un bon petit garçon.

Ne traversez jamais une rue ailleurs qu'à un coin, et assurez-vous que la voie est bien libre.

Une petite fille comme il faut ne joue jamais avec des petits garçons même de son âge, exception faite de ses petits frères.

Il ne faut jamais fumer un bout de cigarette ramassé dans la rue. Savez-vous qui a fumé cette cigarette?

C'est faire de la peine à un vieillard que de rire de lui ou de le suivre en le bousculant.

Voyez-vous un aveugle qui veut traverser la rue, conduisez-le sûrement l'autre côté de la rue.

Faites toujours bien les commissions que maman ou papa demande. C'est le bon moyen de vous faire aimer davantage.

Ne fréquentez jamais des grands garçons car votre place est avec des petits garçons de votre âge.

Ne faites jamais partie de ces groupes de petits tapageurs, insulteurs des piétons et briseurs de la propriété des gens.

Ne fréquentez jamais les petits garçons grossiers, sacreurs et voleurs car, comme eux vous balisez la route qui mène à la prison.

Soyez bons avec tout le monde, même avec vos petits compagnons de jeux.

Dénoncez courageusement à vos parents les jeunes gens ou hommes qui vous donnent des petits livres ou feuillets mauvais.

Repoussez toujours avec fermeté les individus qui vous offrent des sous, des bonbons, car il y a danger pour vous.

Ne soyez pas batailleurs avec vos camarades de jeux.

Livres au foyer

Si c'est une erreur capitale et funeste de croire que toute la sagesse humaine est dans les livres, et que les livres peuvent tenir lieu d'expérience et de raisonnement, une aberration non moins préjudiciable serait de se figurer que l'on peut se passer absolument de lecture. L'excès en tout est un défaut. Il ne faut demander aux livres que ce qu'ils peuvent donner, mais il faut profiter de ce qu'ils donnent, c'est-à-dire, un enseignement dû à l'expérience du passé, et qui nous permet de tirer un meilleur parti de l'expérience du présent. Les livres sont aussi l'expression des opinions et des sentiments humains sur toutes choses, depuis les temps les plus anciens. Les livres, enfin, renferment les chefs-d'œuvre littéraires de tous les siècles, c'est-à-dire le résultat des efforts qu'ont faits les plus grands génies pour élever leur pensée et celle de l'humanité, au-dessus des préoccupations vulgaires, dans les sphères du sentiment, du beau et de l'idéal. A ces divers titres, les livres ont une place marquée dans tout foyer domestique, parce qu'ils sont un élément indispensable d'enseignement, de distraction, de satisfaction esthétique.

Des statistiques sur le budget de la famille

Au Canada, les familles moyennes de cinq enfants dépensent 31.9% de leurs revenus annuels pour la nourriture, 12% pour le vêtement, 19.2% pour l'habitation, 9.1% pour les besoins particuliers, 1.6% pour l'éducation, 5.3% pour les frais de transport et 2.4% pour les amusements et les cadeaux.

Ces rapports furent faits par le Dominion Bureau of Statistics, après 3 années de recherches conduites dans 12 villes du Canada. 45,000 rapports furent compilés sur les 6,252 familles visitées ce qui permet d'établir une moyenne générale des dépenses de toutes les familles de revenus moyens au Canada.

La nourriture

Les dépenses hebdomadaires pour la nourriture sont plus élevées chez les Canadiens de langue française à Montréal; elles se chiffrent à \$10.82. Dans les autres villes du Canada, elles varient de \$7.31 pour Edmonton à \$9.05 pour Toronto. Ces différences sont dues au prix plus ou moins cher de la nourriture dans les différentes villes.

Dans l'Ouest canadien on remarque que les dépenses varient très peu et la différence ne s'élève pas à plus que \$4 par personne annuellement.

Les Canadiens de langue anglaise gagnent en moyenne de \$1,200 à \$1,599 par année, tandis que les Canadiens de langue française dans le Montréal et le Québec gagnent de \$800 à \$1,199 et que ceux d'autres origines gagnent légèrement moins.

La moyenne des revenus du Canadien anglais est de \$1,433 dont 92% sont rapportés par le père et celle du Canadien français est de \$1,315 dont 91% par le chef de famille.

Une analyse des dettes et des économies des familles étudiées montra que 36.3 pour cent, du total ont vu leur dette augmenter. 37 familles sont au même point et 62 pour cent mettent de l'argent de côté régulièrement.

Le plus fort groupe économise entre \$1 et \$99 annuellement, mais 17 pour cent ont entre \$100 \$200 et une cinquantaine de familles ont mis de côté \$500 ou plus.

Cette étude montra que le nombre des enfants affecte très peu le montant des économies. Des 1,135 familles anglaises étudiées, quelques-unes avec un enfant ont mis \$145 de côté, avec deux enfants \$165, trois \$140, quatre \$142, et avec cinq enfants le montant baisse un peu, soit \$125.

Dans toutes les villes, Charlottetown, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver, les économies varient très peu, étant pour une famille de deux enfants 11.1 pour cent du salaire

et pour cinq pour cent du salaire et pour cinq enfants, 9.1 pour cent.

Les dettes

Les mêmes caractères se font remarquer pour les dettes. Des 36 p. c., 21 p. c. étaient en dette pour moins de \$100 et environ 50 familles pour plus de \$500.

Les soins médicaux, l'achat des ameublements de maison, les assurances sur la vie et la propriété en sont largement responsables. Moins de 6 p. c. des dettes sont dues à l'achat d'une automobile.

Les économies brutes vont de \$181 par famille à Ottawa, à \$96 par famille d'origine étrangère à Montréal. La moyenne pour les familles anglaises est de \$148 annuellement et pour les familles de langue française \$138.

Le cinéma est sûrement le plus populaire des amusements payants. Près de 90 pour cent de l'argent dépensé pour les amusements va pour le cinéma. Près de 84 pour cent des familles anglaises ont un radio à la maison et les familles françaises de Montréal et de Québec en ont un peu moins, soit 75 p. c.

Qu'est-ce que l'argent ?

A cette question posée par une revue anglaise, certains ont répondu:

"L'argent est une idole adorée par tous les peuples sans distinction de classe, bien que cette idole ne possède aucun temple."

Ou encore: "L'argent fait prendre goût à la vie".

Mais la réponse classée première disait:

"L'argent est un passeport universel avec lequel on peut aller partout, — sauf au ciel, — et c'est un générateur de toutes choses, — sauf de bonheur."

Ce n'est pas mal, et sous un aspect badin, quelle critique! Si vraiment l'argent ne nous donne ni le bonheur ici-bas, ni le ciel après notre mort, de quelle folie sont donc atteints ceux dont l'argent constitue le but suprême de l'existence!

Pensées

— Le syndicat catholique a une valeur malheureusement trop inconnue chez un grand nombre d'ouvriers.

— Les ouvriers non organisés, isolés, sont la cause des vives inquiétudes qui font tant de mal aux ouvriers syndiqués.

PHARMACIE PINSONNAULT

1300 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

Où va votre argent

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

La jeunesse ouvrière en péril

Des révélations stupéfiantes sont faites à la suite d'une sérieuse enquête par deux spécialistes de l'Assistance sociale — Là-bas comme chez nous

Deux spécialistes de l'assistance sociale, Céline Lhotte et Elisabeth Dupeyrat, viennent d'écrire en commun ce petit livre. Révélations sur la Santé des jeunes travailleurs... Révélations? N'est-ce pas un titre prétentieux et que pouvons-nous apprendre, à cette lecture, que nous ne soupçonnions déjà? Eh bien, je dirai que le mot: révélations est presque faible. Pour être dans le ton exact, il faudrait ajouter ces adjectifs que galvaude la presse d'information: stupéfiantes, horribles, bouleversantes.

Alors, on s'amuse à nous piquer les nerfs avec des cas anormaux, choisis entre milliers et — c'est le cas de le dire — montés en épingle? Nullement. Les deux collaboratrices ont disposé d'un matériel d'enquête extrêmement abondant et de toute sécurité: 365 réponses faites à une enquête préalable menée par la L.O.C.F. Près de dix mille réponses, c'est énorme. Et, pensons-y, les jocosités, c'est-à-dire par des filles habituées à l'observation, à la réflexion et à la franchise. Céline Lhotte et Elisabeth Dupeyrat ont eu le souci, on écrirait presque la coquette, de ne citer que des faits typiques et — nous rougissons d'employer cette épithète — normaux.

Des précisions

Mais qu'attendez-vous pour répéter leurs révélations?... Nous y voilà. Dans la région parisienne, sur 752 cas observés, 302 jeunes travailleuses seulement jouissent d'une santé suffisante, c'est-à-dire — les auteurs précisent leur critère — qui leur permette de travailler sans trop d'interruptions. Soit une proportion de malades égale à 60%. A Roubaix-Tourcoing, le quorum de la bonne santé est de 46%, celui de la maladie de 54%. Il faudrait imprimer ces chiffres en caractères d'affiches dans tous les endroits où se rassemblent des foules, et particulièrement dans tous les théâtres, dans tous les cinémas, dans tous les cafés et dans toutes les pâtisseries.

Le taudis

Les causes? En premier lieu le taudis. Les enquêtes estiment que, pour moitié environ, les familles ouvrières sont logées dans des conditions préjudiciables à leur santé. En 1936, sous la république démocratique et sociale. Un seul exemple, en Isère: douze personnes logent dans trois pièces ouvrant sur une fosse où l'on jette les ordures. Ensuite, toujours dans la maison, le manque d'hygiène et de propreté; la nourriture insuffisante et trop vite absorbée; l'abus des excitants, alcool, tabac, condiments variés, café surtout; le manque de sommeil soit pour des motifs volontaires: sorties tardives, bal, cinéma, soit plus encore pour des causes involontaires: heures supplémentaires, longs trajets, cours du soir, ménage à faire et le taudis, l'éternel et meurtrier taudis.

Conditions de travail

Deuxième cause: les conditions

Les premières enveloppes

Lorsqu'il s'agit d'objets dont l'usage est quotidien, bien souvent leur origine est fort difficile à retrouver. Les modifications, les améliorations en ont fait perdre la trace. De quand datent les enveloppes dont nous nous servons pour notre correspondance? Question souvent posée, réponses contestées. Le bulletin de la Société archéologique, *Le Vieux Papier*, fait remonter leur naissance à 1692; du moins la plus ancienne de lui connue date de cette année. On assure également que la vraie, faite mécaniquement, a été inventée par Edwin Hill, en mars 1845. D'autres tiennent pour certain que c'est le fondateur de la papeterie Marion, cité Bergère, à Paris, qui l'inventa en 1851. Un texte officiel affirme que la première enveloppe digne de ce nom fut émise en Grande-Bretagne, le 5 mai 1840. Un autre texte officiel la fait remonter à 1820 et en fait bénéfi-

de travail. Le manque de sécurité et les maladies professionnelles, d'abord; mais surtout l'atmosphère même dans laquelle le travail se déroule. La bonne à tout faire est confinée dans sa cuisine et dans sa chambrette sans feu. L'hygiène des bureaux est souvent déplorable: des candidates à la mort prématurée se succèdent dans un bureau infecté par un camarade tuberculeux. L'hygiène des ateliers et des usines est — toujours en général — plus déplorable encore: excès de froid en hiver, de chaleur en été, manque d'air et de lumière, travail trop dur pour les jeunes corps, trop continu, sans vacances ni repos, installation abominable des vestiaires, des lavabos et des W. C. On n'en finirait pas. Lisant ces pages, ceux qui se croient le mieux au courant de la vie ouvrière iront de surprise en surprise et d'épouvante en épouvante.

Les responsables

Les responsables? Les jeunes ouvrières elles-mêmes, qui ignorent les éléments de l'hygiène, qui ne savent pas organiser leurs loisirs ni s'entendre pour revendiquer leurs droits. Certains patrons, certains contremaîtres terriblement dépourvus, non seulement de charité, mais d'humanité (je pense notamment à ces petites vendeuses de magasin, auxquelles la loi ordonne de fournir des tabourets: on leur interdit de s'y asseoir). Et le régime qui ne permet pas aux chefs d'avoir du coeur.

Mais, avant tout, moi, nous tous, qui n'avons rien vu, rien dit, rien fait. Quels crimes laissons-nous perpétrer!... Quelle race préparons-nous pour demain! Nous avons du sang sur les doigts... Il est temps d'effacer la tache.

(Le Veilleur—Sept.)

N. de la Réd. — Une enquête faite ici par des dames a mis à jour des conditions et des abus analogues à ceux trouvés en France. Il nous plaît de dire qu'actuellement un groupement ouvrier, on ne peut plus sérieux, est en train de poursuivre une enquête très poussée qui guidera ensuite les activités futures de cet organisme afin d'offrir à notre jeunesse ouvrière toute la protection à laquelle elle a droit. Il faut de toute nécessité que nos jeunes ouvrières soient tout particulièrement protégées contre elles-mêmes comme aussi contre leurs exploiters hideux quels qu'ils soient.

Le papetier Brewer, de Brighton.

En 1907, on annonçait le centenaire de l'enveloppe. Mais un prospectus de librairie, de 1789, offrait déjà à ses clients des enveloppes dont la fabrication méthodique est incontestable. Enfin, aux archives municipales de Troyes, on trouve des enveloppes du XVII^e siècle, de 1650 environ.

Le patriotisme

Le patriotisme, principe interne d'unité et d'ordre, liaison organique des membres d'une même patrie, était regardé par l'élite des penseurs de la Grèce et de la Rome antique, comme la plus noble des vertus naturelles.

La religion du Christ fait du patriotisme une loi: il n'y a point de parfait chrétien qui ne soit parfait patriote.

Cardinal MERCIER

Notre journal

Le président ou le secrétaire de chaque syndicat devrait, semble-t-il, collaborer avec la direction de la *Vie Syndicale* afin que la distribution de cet organe des syndicats catholiques parmi les membres de leur syndicat soit faite consciencieusement.

Il importe que la distribution du journal soit bien faite et atteigne le plus grand nombre des membres des syndicats. Il faut que l'intérêt des syndiqués se porte de plus en plus sérieusement sur la *Vie Syndicale*, car rien ne sera ménagé pour la rendre intéressante et répondant bien à ce qu'on attend d'elle.

On nous permettra bien de recommander au secrétaire de chaque syndicat de commencer la collection de tous les numéros afin de pouvoir y référer à l'occasion propice.

Il faudrait que les syndiqués lisent la *Vie Syndicale*, la fassent lire afin que le journal atteigne le plus grand nombre des membres des syndicats et si cet intérêt se manifestait tellement, on pourrait prévoir la possibilité d'augmenter la circulation.

Aux officiers de créer chez leurs membres ce courant de sympathie "curieuse" qui serait profitable à la *Vie Syndicale*.

Notre province

La province de Québec vient en tête de toutes les différentes régions du Canada dans plusieurs domaines de la vie industrielle du pays. La production québécoise de filés et de tissus de coton forme plus des deux tiers de celle du Dominion entier. C'est ici que l'on manufacture quatre-vingt-cinq pour cent des produits du tabac du Canada. De même plus de soixante pour cent de la production de l'industrie du vêtement féminin et de celle des chaussures est fourni, dans le Dominion, par les établissements québécois. Les usines de la province livrent, encore, près de la moitié du matériel roulant de chemins de fer fabriqué au Canada. Ce sont là des entreprises industrielles qui donnent du travail à une main-d'oeuvre considérable.

Rions un peu

L'autre banquette

Pierre monte en wagon, dans un compartiment où se trouvent six personnes, trois sur chaque banquette.

Une fois assis, il regarde alternativement des deux côtés.

— Tiens! se dit-il, ils ne sont que trois de ce côté, tandis que nous sommes quatre de celui-ci... Et il passe sur l'autre banquette.

Arithmétique

Le maître. — On veut partager sept hommes entre trois enfants. Que faudra-t-il faire?

Un tout petit. — Une compote, Mseur.

Mortalité

Le statisticien. — Vous ignorez peut-être que les femmes vivent plus longtemps que les hommes...

L'ami. — Oui. Surtout leurs veuves.

Une force

Le syndicalisme, qui apparaît souvent comme un péril, doit être normalement une force de bonne organisation professionnelle, profitable sans doute aux travailleurs dont il préserve les droits et assure la montée pacifique vers un sort plus heureux, mais avantageuse aussi à la bonne marche des affaires et au bien commun de la communauté. (Abbé Thellier de Poncheville).

Par le syndicat

En ces temps difficiles que nous traversons, il serait opportun de porter à la connaissance du public, particulièrement de la classe ouvrière, les dangers occasionnés par ce bouleversement universel qu'est la guerre.

Des dangers, il y en a plusieurs. Il y a les éléments subversifs comme le communisme et le nazisme qui sont causés par les fauteurs de troubles, les défaitistes et les traitres; les membres de la cinquième colonne. Mais passons, les membres du clergé ainsi que nos législateurs ont fait leur devoir. Il nous ont mis en garde contre tous les dangers que peuvent occasionner ces éléments. Il semble cependant que nous ayons oublié le moyen le plus efficace de combattre ces dangers.

Il faut aller à la racine du mal. Et ce mal est occasionné par une seule cause: les salaires insuffisants en regard du coût actuel de la vie.

Les patrons, les industriels dans la plus grande proportion ont fait la sourde oreille aux avertissements répétés que leur ont soulignés nos ministres et notre clergé. Il y a encore des profiteurs de guerre, mais ils s'y prennent maintenant d'une ma-

nière différente pour exploiter la crédulité des ouvriers. Sous prétexte que les bénéfices sont minimes, ils paient des salaires de famine.

L'industrie prend actuellement un essor qui est occasionné par la demande du matériel nécessaire à la poursuite de la guerre. Et cet essor n'a jamais été dépassé auparavant.

Les bénéfices doivent être très intéressants, autrement le coût de la vie ne serait pas si élevé.

Il y a un remède à tous ces maux, c'est l'union. L'union, qui, par la force de son groupement d'ouvriers, peut mettre à la raison, même pacifiquement, ces employeurs sans coeur et sans vergogne qui ne se soucient pas des malheurs produits par leur rapacité ou leur imprévoyance. C'est pourquoi l'Union Nationale du Vêtement, organisation syndicale, fait un vibrant appel à tous les ouvriers et ouvrières de la robe, de la chemise et de la fourrure et les prie de s'affilier à ce mouvement qui prend de l'expansion chaque jour, en s'adressant aux syndicats catholiques, 1231 est, rue de Montigny, FA. 3694.

J.-H. BRISSON

Les aumôniers

Les ouvriers catholiques qui se proclament des catholiques sincères et qui n'ont que des médisances, des calomnies et des accusations à l'adresse des aumôniers des syndicats catholiques dans leur rôle d'aumôniers, sont d'étranges catholiques. Nos aumôniers, messieurs les médisants et lâches calomnieux, exercent dans les rangs des ouvriers syndiqués une influence bienfaisante morale qui contribue à maintenir l'entente cordiale entre patrons et ouvriers sérieux bien intentionnés, et entre les ouvriers eux-mêmes.

L'aviseur moral est un précieux conseiller dans un syndicat et son dévouement inlassable soutient bien des courages chancelants. Les principes de la charité chrétienne qui sont le mobile de tous ses actes font que les membres n'oublient jamais leurs devoirs envers les patrons,

leurs camarades de travail et la société.

L'âge moderne met notre vie en danger

L'âge moderne a ses avantages et aussi ses dangers. Les dangers en ce qui concerne la vue sont particulièrement sérieux. Jamais depuis les débuts du monde, l'oeil humain n'a été soumis à un aussi dur traitement qu'à notre époque.

Eclairage intense, l'éclat des phares d'avant, la tension de suivre une vue de cinéma, celle de lire du fin imprimé à la lumière artificielle, tout cela est une surtaxe sur la vue. Non seulement on se sert de ses yeux pendant de longues périodes de temps, mais on les expose en même temps à trop de lumières. C'est pourquoi des lunettes bien ajustées sont nécessaires.

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny - Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

Le gouvernement fixe-t-il les salaires compris dans les conventions collectives ?

Non! est la réponse à donner à cette affirmation soutenue par un trop grand nombre d'ouvriers — Patrons et ouvriers doivent être soutenus par le gouvernement

Il est étonnamment grand le nombre des ouvriers qui négligent ou refusent d'appartenir au syndicat de leur métier, de leur profession. Pour justifier leur isolement, les uns disent que le syndicat s'est occupé d'obtenir, à leurs membres des salaires convenables dont ils profitent sans avoir à se déranger. Pas besoin d'appartenir à un syndicat puisque, sans payer de cotisation, sans être tenu d'assister aux assemblées, je profite aussi largement que les autres du travail des officiers et des membres du syndicat.

Ça peut être vrai, mais on admettra que c'est là un argument de parasite, d'un lâche et d'un égoïste sans coeur et sans honneur. C'est dur à dire mais il le

faut. Les autres tentent de justifier leur isolement et leur refus d'appartenir à un syndicat en disant, et avec une désinvolture renversante, que c'est le gouvernement qui fixe les salaires des ouvriers compris dans les conventions collectives de travail et dans les ordonnances de la Commission du salaire minimum. Rien n'est plus faux puisque ce sont les patrons et les représentants des syndicats ouvriers qui ont réussi à s'entendre pour la fixation des salaires que le gouvernement sanctionnera ensuite, respectant ainsi la volonté des patrons et des ouvriers.

Le gouvernement, qu'on en prenne bonne note, ne fait que rester dans son vrai rôle: don-

ner la sanction juridique à une entente conclue sans menace aucune. Même la Commission du salaire minimum consulte patrons et ouvriers avant de soumettre une ordonnance pour approbation légale ou juridique par le gouvernement.

Comme on le voit, les ouvriers isolés sont encore ici dans la plus grossière erreur et ils manifestent une ignorance crasse qui est loin de leur faire honneur.

Dire que ce sont ces catégories d'ouvriers qui critiquent les syndicats et qui nuisent dans l'oeuvre de paix industrielle et sociale entreprise et menée avec tant de courage et de ténacité.

Ils n'ont même pas la reconnaissance du ventre, ces isolés nuisibles, qui mériteraient d'être marqués au front.

Ouvriers isolés, vous n'avez pas raison de rester ainsi dans les catégories des égoïstes, des "sur la clôture" ou des démolisseurs.

Comme citoyens de notre province, comme chefs de famille, comme ouvriers de métiers ou de simples employés, vous avez le devoir impérieux de prendre votre place et votre rôle dans la société et dans le syndicalisme. Revenez à de meilleurs sentiments, chassez le "vieil homme" qui rend inutile et décidez-vous sans retard à appartenir au syn-

Une tendance à enrayer

La tendance au fonctionnarisme devient de plus en plus marquée dans notre pays. La province de Québec se signale tout particulièrement sous ce rapport. C'est faire le bien que d'essayer d'enrayer cette tendance dans un jeune pays comme le nôtre qui a besoin de tous les bras et de tous les coeurs pour marcher de l'avant.

Le chercheur de places est en général un type particulier à croquer sur le vif et à ridiculiser. C'est un courtisan froid. N'espérez pas de candeur, de franchise, d'équité, de bons offices, de services, de bienveillance, de générosité, de fermeté dans un homme qui s'est depuis longtemps livré aux personnages qui dominent et qui secrètement veut sa fortune. On le reconnaît à son visage et à ses entretiens. Il ne nomme plus chaque chose par son nom: il n'y a plus pour lui de fripons, de fourbes, de sots et d'impertinents. Celui à qui il échapperait de dire ce qu'il en pense est celui-là même qui, venant à le savoir, l'empêcherait de cheminer.

Pensant mal de tout le monde, il n'en dit de personne; ne voulant du bien qu'à lui seul, il veut persuader qu'il en veut à tous afin que tous lui en fassent ou que nul du moins ne lui soit

contraire. Non content de n'être pas sincère, il ne souffre pas que personne le soit; la vérité blesse son oreille; il est froid et indifférent sur les observations que l'on fait sur les gens qui détiennent le pouvoir, et parce qu'il les a entendues, il s'en croit complice ou responsable. Martyr de son ambition, il a une triste circonspection dans sa conduite et dans ses discours, une raillerie innocente, mais froide et contrainte, une conversation disloquée. Il a des torrents de louanges pour ce qu'a dit ou fait un homme en place ou en faveur auprès des grands. Il vise également à se faire des patrons et des créatures; il sait où se placer pour être vu, il a son idée fixe d'avoir la place et patiemment il y arrive, même en se compromettant dans des bassesses. Voilà un type que l'on rencontre trop fréquemment parmi les Canadiens de langue française. Il faut des fonctionnaires sans doute pour la chose publique, malheureusement l'offre est plus grande que la demande. Il y a chez nous une lacune d'éducation qui porte nos jeunes gens à trop compter sur les gouvernements paternels et à ne pas compter suffisamment sur leur propre initiative. On devrait compter moins de ratés dans notre province. (M. C.)



D-O-U-C-E comme des "petits chats" —

C'est pour cela que "POUR MOI TOUTJOURS" tant de gens disent: **MOLSON**

dicat de votre métier pour contribuer à la grande oeuvre de la restauration sociale en notre province.

J.-E.-A. PIN

Devenir centenaire

Le Dr Stephen Smith, directeur du Service d'hygiène des Etats-Unis, vient d'adresser à tous les citoyens de son pays une circulaire dans laquelle il énumère les dix règles pour ceux qui veulent devenir centenaire:

1. Ne mange pour ainsi dire pas de viande;
2. Bois beaucoup de lait;
3. Après les deux principaux repas, fais une petite sieste de dix minutes à un quart d'heure;
4. Dors dix heures par jour;
5. Dors la fenêtre ouverte dans une chambre voisine;
6. Ne fume pas;
7. Renonce à l'alcool et à tous les stimulants;
8. Evite la paresse; ne pas travailler est le premier pas vers la tombe;
9. Vis selon la nature;
10. Surtout ne te mets pas en colère.

L'exploitation de l'ouvrière

Parmi les injustices commises à la classe laborieuse est celle de la déprimante exploitation du travail féminin faite avec une effronterie révoltante par certains employeurs seuls ou réunis en compagnies.

Profiter de la faiblesse naturelle de la jeune ouvrière en particulier, mais c'est être un ou des sujets dignes du mépris des honnêtes gens, surtout quand on sait que c'est tout à fait dans un but de gain facile.

Cette exploitation est d'autant plus coupable qu'elle réduit cette jeune ouvrière à un salaire de famine, ce qui l'expose à bien des dangers moraux.

Pour prouver notre avancé, nous pourrions ici citer des cas particuliers où de pauvres jeunes ouvrières sont devenues des loques humaines et la honte de leurs parents, ou encore durent se résigner à aller travailler après une dure journée de labeur à l'atelier, comme femmes de peine.

Cette exploitation du travail féminin est un crime sans nom et tous ceux qui l'exercent devraient être punis avec la plus grande sévérité. Mais qui les dénoncera nommément?

Instruisons-nous

La liberté, fille du travail, se développe par l'épargne, a dit Emile de Girardin, et l'extension de l'épargne implique l'extinction de la misère.

* * *

La terre n'a pas toujours présenté l'aspect qui nous est familier. Depuis les temps lointains où notre sphère incandescente s'est peu à peu refroidie, elle a maintes fois changé de "visages".

Sa température, son atmosphère, sa faune et sa flore ont subi des variations infinies.

LE MEILLEUR GENIEVRE (GIN) DISTILLÉ AU CANADA

Gin Melchers
LE CROIX D'OR

10 ozs... \$1.05
26 ozs... \$2.40
40 ozs... \$3.45

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Benherville

1000 RUE PLESSIS
MONTY, GAGNON & MONTY
AMHERST 8000

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

La Compagnie Canadienne de Pompes Funèbres, Limitée

1941



G. N. MONTY

Politique de salaire en temps de guerre

Suggestions touchant l'application de l'arrêté en conseil, C.P. 7440, par les Commissions de conciliation et d'enquête

Suggestions touchant l'application de l'arrêté en conseil C. P. 7440 par les Commissions de conciliation et d'enquête

1.—Objet de l'arrêté en conseil :

L'arrêté en conseil a pour objet l'établissement pour la gouverne des commissions de conciliation et d'enquête d'une politique uniforme en matière de salaires en stipulant que, sous réserve de certaines exceptions énumérées à l'article 5 ci-après, les taux les plus élevés de salaire généralement courants et normalement établis pour les différentes catégories de travailleurs d'un établissement quelconque durant la période 1926-29 ou taux supérieurs établis subséquemment, mais avant le 16 décembre 1940, doivent être acceptés comme justes et raisonnables, et que ces taux, à mesure que monte le coût de la vie, peuvent s'augmenter d'un boni séparé.

2.—Ajustement des taux de salaire dans les cas ordinaires :

a. Sous réserve des exceptions énumérées à l'article 5 ci-après, les taux de salaire égaux ou supérieurs aux taux les plus élevés établis durant la période 1926-29 ou subséquemment ne peuvent être modifiés, mais les taux inférieurs aux taux durant cette période peuvent être relevés à leur niveau.

b. Dans le cas de travailleurs à la pièce (aplécuteurs), on doit tenir compte non seulement du taux normal pour travail à la pièce, mais aussi de toute prime d'émulation applicable.

c. L'arrêté indique clairement que la comparaison entre les taux actuels de salaire et ceux de la période 1926-29 doit être sur la base des taux de salaire et non des gains. Il mentionne définitivement le taux de salaire et niveau de gains de salaire, mais nullement les gains (Articles 2, 3 et 5). Le principal point à décider, outre les conditions énumérées aux articles 3 et 4, est celui de savoir si les taux actuels de salaire diffèrent de ceux de la période de base. Toutes autres considérations, telles que garantie d'emploi ou semaine plus courte ou plus longue de travail qui pouvaient exister dans la période 1926-29 mais n'existent plus aujourd'hui, sont sans importance pour les fins de l'arrêté.

3.—Boni de vie chère :

a. Un boni de vie chère peut être accordé pour protéger le travailleur sous rapport de l'augmentation du coût des articles reconnus indispensables à la vie, et non pas relativement à tous les achats. Un boni uniforme est donc suggéré pour cette raison qu'un boni représentant un certain pourcentage du salaire ou des gains tendrait à favoriser les travailleurs les mieux rémunérés et irait à l'encontre du but de l'arrêté en empêchant le déclin dans la consommation des produits non nécessaires à la vie exigé par des conditions de guerre et nécessaire pour prévenir l'inflation.

b. En raison des fortes variations dans les taux de salaire de travailleurs individuels et de groupe professionnels, si le boni était déterminé indépendamment dans chaque établissement industriel ou même dans chaque zone économique, nombre de décisions arbitraires s'imposeraient et il en résulterait de la confusion. La formule-type suivante, en conséquence, est suggérée en se fondant sur l'hypothèse qu'un salaire de \$25 par semaine ne laisse à une famille pratiquement pas de marge pour dépenses autres que celles se rapportant aux choses indispensables à la vie :

Lorsque l'indice de l'Office national de la Statistique pour le pays généralement ou pour une région particulière monte de 5% : (1) le travailleur normalement occupé pourra recevoir un boni hebdomadaire maximum de \$1.25; (2) le travailleur occupé partiellement recevrait alors un boni horaire de \$1.25 divisé par le nombre d'heures normalement fournies par semaine dans l'établissement intéressé; (3) les travailleurs âgés de moins de 21 ans et les travailleuses dont les taux horaires de base sont inférieurs à 50 cents et qui effectuent travail qui de par la coutume ou la pratique n'est pas d'ordinaire confié à travailleurs adultes, pourront (maximum de \$1.25 par semaine), recevoir un boni équivalent à 5% de leurs taux horaires de base. Naturellement, le boni peut être majoré proportionnellement lorsque l'augmentation du coût de la vie dépasse 5%.

c. L'arrêté ne limite pas le boni à branches de 5% ou multiples de ce chiffre. Il requiert, toutefois, que boni ne soit pas accordé (1) à moins l'écoulement d'un délai de trois mois depuis le dernier ajustement de salaire ou la dernière détermination de boni, et (2) à moins que le coût de la vie ne se soit relevé d'au moins 5% depuis la détermination précédente immédiate d'un boni (ou ajustement de salaire).

d. L'arrêté en conseil n'empêche pas l'attribution à la fois d'une augmentation de salaire (conformément aux termes indiqués) et d'un boni de vie chère.

4.—Détermination des changements dans le coût de la vie :

a. Règle générale, le nouvel indice du coût de la vie pour le Canada préparé par l'Office national de la Statistique servira à déterminer les changements dans le coût de la vie. Indices régionaux pourront cependant être utilisés dans des circonstances spéciales.

b. Si les taux de salaire n'ont pas été augmentés depuis août 1939, le changement dans le coût de la vie doit être déterminé depuis cette date. Si les taux de salaire ont été augmentés depuis août 1939, le changement dans le coût de la vie doit être déterminé de la date de l'augmentation précédente immédiate de ces taux.

c. En août 1939, le nombre-indice du

coût de la vie s'établissait à 100.8. Une hausse de 5% du coût de la vie depuis août 1939 serait donc indiquée par un relèvement de 5.04 points dans le nombre-indice. En décembre 1940, le nombre-indice marquait 108.0. Une hausse de 5% depuis décembre 1940 serait donc indiquée par un relèvement de 5.4 points. Le changement absolu dans le nombre-indice, toutefois, se rapproche si étroitement du pourcentage de changement que dans la pratique de changement dans le coût de la vie. Par exemple, 7.2% (108.0 moins 100.8) au lieu de 7.14% (7.2 divisé par 100.8) pourrait être accepté comme pourcentage de changement dans le coût de la vie d'août 1939 à décembre 1940.

5.—Ajustement des taux de salaire dans les cas exceptionnels :

a. Que les taux actuels de salaire soient inférieurs, égaux ou supérieurs aux taux les plus élevés établis durant la période 1926-29 ou subséquemment, s'il est démontré que ces taux les plus élevés étaient trop faibles ou non normaux, une commission pourra recommander leur relèvement à un niveau qu'elle considère juste et raisonnable.

b. Si les taux actuels de salaire sont égaux ou supérieurs aux taux les plus élevés établis durant la période 1926-29 ou subséquemment, mais qu'il est démontré que ces taux les plus élevés étaient excessivement hauts ou disproportionnés, une commission pourra recommander une réduction des taux actuels au niveau non inférieur à celui du 16 décembre 1940 qu'elle pourra considérer juste et raisonnable.

c. Si les taux actuels de salaire sont inférieurs aux taux les plus élevés établis durant la période 1926-29 ou subséquemment, mais qu'il est démontré que ces taux les plus élevés étaient excessivement hauts ou disproportionnés, une commission, sans qu'il soit nécessaire de ramener les taux à ces niveaux plus élevés, pourra recommander leur majoration à raison d'au plus 5% par année.

Nos disparus

N'oublions jamais nos chers disparus de la scène de ce monde. Prions, prions pour eux.

Louis-Henri Archambault, 4001 rue Kingston, décédé le 23 mai. Il était membre du syndicat des fonctionnaires municipaux.

Droits égaux, justice égale

Faire partie du syndicat de son métier, de sa profession est une obligation impérieuse pour tous les travailleurs des deux sexes.

Cela, cependant, ne suffit pas. Il faut assister régulièrement aux assemblées car c'est là seulement que sont discutés et étudiés tous les problèmes qui se posent à l'attention des membres, comme aussi les questions particulières à un membre ou à un groupe de membres.

Il ne faut pas que l'égoïsme de certains memores soit la cause que l'assemblée se désintéresse du cas particulier soumis par un membre ou un groupe de membres. Tous les membres ont le droit d'exiger que le syndicat avise au meilleur moyen de trouver une solution juste et pratique à tous les problèmes et questions régulièrement soumis à l'attention des membres réunis en assemblée. Refuser de prendre en considération telle ou telle question parce qu'on n'y est pas directement intéressé, mais c'est le meilleur moyen d'éloigner du syndicat de bons membres et c'est une injustice aux sérieuses conséquences.

Les officiers ont le devoir impérieux de voir à ce que l'assemblée traite avec une égale justice tous les membres du syndicat et d'empêcher que l'égoïsme d'un groupe majoritaire ou plus remuant soulève du mécontentement et souvent occasionne la perte de membres déçus et qui nuiront peut-être au dehors à la bonne réputation du syndicat. Justice pour tous! Charité en tout et toujours.

Rions un peu

L'autre jour un client facétieux se présente au guichet d'un bureau de poste et dit à la jolie brune préposée :

— Je me demande ce qui arriverait si je mettais à la boîte une lettre adressée au plus grand niais de France?

Et la jolie brune aux yeux ma-

licieux, de répondre dans un sourire :

— Ce qui arriverait? Retour à l'expéditeur, tout simplement! Tête du client!

Rosette. — J'ai montré à papa les vers que vous m'avez écrits pour ma fête.

Edouard. — Et qu'a-t-il dit? Rosette. — Il m'a dit qu'il était heureux de constater que vous ne seriez jamais un poète.

CLaival 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

Vous vous en
régalez jusqu'à
la dernière

goutte!

Bière

BLACK
HORSE

LA BIÈRE

LA PLUS POPULAIRE AU CANADA